ARRETE DU MAIRE

Portant règlementation temporaire de la circulation

Commémoration du 11 novembre 2026

Monsieur le Maire de VILLETELLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant, qu'à l'occasion du défilé commémoratif du 11 novembre, il est indispensable de prendre des mesures de sécurité qui s'imposent, le mercredi 11 novembre 2026 entre 11h et 12h,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité publique, le bon ordre et la sûreté des participants et usagers de la voie publique,

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur les voies concernées par le passage du défilé (place Saint Géraud, Route de Saturargues, Avenue du Vidourle jusqu'au monument aux morts),

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre de la commémoration du 11 novembre 2026, un défilé est organisé au départ de la Place Saint Géraud jusqu'au Monument aux Morts. La circulation de tous les véhicules (hors véhicules de secours et véhicules liés à l'organisation) sera interdite le **11 novembre 2026 de 11h00 à 12h00** sur les voies suivantes :

- Place Saint Géraud
- Angle Avenue du Vidourle / Route de Saturargues
- Avenue du Vidourle, depuis l'intersection avec la Route de Saturargues jusqu'au Monument aux Morts

Article 2 : Une déviation pourra être mise en place par les services municipaux au niveau de la Rue du Parc et du chemin de Montpellier. Les usagers seront informés par une signalisation temporaire conforme à la réglementation.

Article 3 : Les signalisations nécessaires seront mises en place par la Mairie de Villetelle.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront passibles des contraventions prévues au Code de la Route.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villetelle, et ampliation sera transmise à la Brigade Territoriale de Lunel et au Centre de Secours de Lunel.

Fait à VILLETELLE le 28 octobre 2026

Le Maire,

Jérôme BOISSON

MAIRIE DE VILLETELLE (Hérault)

Mise en ligne le : 29/10/2026 17:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Villetelle
https://www.villetelle.fr/documents_administratifs/85198